

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



LONTREL™ 360 Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 02/07/2025 Numéro de la FDS: 800080003176 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/07/2025

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : LONTREL™ 360 Herbicide
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY
SUITE 240, 115 QUARRY PARK RD. SE
CALGARY AB, T2C 5G9
CANADA

Information aux clients : 800-667-3852

Adresse de courrier électronique : solutions@corveva.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Corteva Canada Solutions: 1-800-667-3852

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide prêt à l'emploi

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 3

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



LONTREL™ 360 Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 02/07/2025 Numéro de la FDS: 800080003176 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/07/2025

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Entreposage:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*)	Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*)	57754-85-5	40.89
Isopropanol	Isopropanol	67-63-0	$\geq 3 - < 7$ *
Alkoxyate d'alkylphénol	Alkoxyate d'alkylphénol	69029-39-6	$\geq 0.5 - < 1.5$ *
Reste	Reste	Non attribuée	> 50

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.
Si la respiration est difficile, une personne qualifiée doit administrer de l'oxygène.
- En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement.
Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.
Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.
- En cas d'ingestion : Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



LONTREL™ 360 Herbicide

Version 1.0	Date de révision: 02/07/2025	Numéro de la FDS: 800080003176	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 02/07/2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.
- Avis aux médecins : Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient.
Peut provoquer des symptômes semblables à ceux de l'asthme (affection respiratoire réactionnelle). Bronchodilatateurs, expectorants, antitussifs et corticostéroïdes peuvent aider.
Si des quantités substantielles ont été ingérées et si le patient montre des signes d'intoxication, une hémodialyse peut s'avérer profitable.
Considérer l'hémodialyse pour les patients qui souffrent d'hypotension permanente ou qui sont dans le coma et qui ne répondent pas au traitement classique (niveaux d'isopropanol >400 – 500 mg/dl). (Goldfrank, Toxicological Emergencies 7th ed., 2002; King, JAMA, 1970, 211:1855).
Aucun antidote spécifique.
Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.
Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
Une exposition excessive répétée peut aggraver une maladie pulmonaire préexistantes.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique d'extinction
- Moyens d'extinction inadéquats : Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau.
Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
La distance de retour de flamme peut être considérable.
- Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.
Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:
Oxydes d'azote (NO_x)
Gaz chlorhydrique
Oxydes de carbone
- Méthodes spécifiques d'extinction : Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



LONTREL™ 360 Herbicide

Version 1.0	Date de révision: 02/07/2025	Numéro de la FDS: 800080003176	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 02/07/2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

- Évacuer la zone.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
- Autres informations : Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté.
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.
Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas.
Enlever toute source d'allumage.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
- Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Éviter tout déversement dans l'environnement.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.
Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé,

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



LONTREL™ 360 Herbicide

Version 1.0	Date de révision: 02/07/2025	Numéro de la FDS: 800080003176	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 02/07/2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Ventilation locale/totale : Utiliser avec une ventilation aspirante localisée.
N'utiliser que dans des endroits munis d'une ventilation aspirante à l'épreuve des explosions.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Ne pas fumer.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
- Conditions de stockage sûres : Stocker dans un récipient fermé.
Défense de fumer.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Garder dans des contenants proprement étiquetés.
Garder hermétiquement fermé.
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Oxydants forts
Peroxydes organiques
Solides inflammables
Liquides pyrophoriques
Les substances et les mélanges auto-échauffantes
Substances et mélanges qui, lorsqu'en contact avec l'eau, émettent des gaz inflammables
Produits explosifs
Gaz

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



LONTREL™ 360 Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 02/07/2025 Numéro de la FDS: 800080003176 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/07/2025

Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Inconnu.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Isopropanol	67-63-0	STEL	400 ppm 984 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	200 ppm 492 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	200 ppm	CA BC OEL
		STEL	400 ppm	CA BC OEL
		VEMP	200 ppm	CA QC OEL
		VECD	400 ppm	CA QC OEL
		TWA	200 ppm	ACGIH
		STEL	400 ppm	ACGIH

Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Temps d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
Isopropanol	67-63-0	Acétone	Urine	Fin du quart de travail à la fin de la semaine de travail	40 mg/l	ACGIH BEI

Mesures d'ordre technique : Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition.
S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser une ventilation adéquate.
Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Les concentrations atmosphériques devraient être maintenues sous les limites d'exposition. Lorsqu'une protection respiratoire est requise, utiliser un appareil respiratoire filtrant ou un appareil respiratoire isolant à pression positive à adduction d'air, tous deux homologués, selon les concentrations possibles dans l'atmosphère.
Pour les urgences et d'autres situations dans lesquelles les valeurs limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué, isolant autonome à pression positive, ou isolant à adduction d'air comprimé alimenté avec une source autonome auxiliaire.
Dans les endroits clos ou mal ventilés, porter un appareil respiratoire autonome, ou un appareil à adduction d'air avec une source d'oxygène autonome auxiliaire; ces appareils doivent être homologués.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



LONTREL™ 360 Herbicide

Version 1.0	Date de révision: 02/07/2025	Numéro de la FDS: 800080003176	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 02/07/2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

Protection des mains	
Remarques	: Lorsqu'un contact prolongé ou fréquemment répété risque de se produire, porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.
Protection des yeux	: Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Si l'exposition occasionne une sensation d'inconfort aux yeux, utiliser un appareil de protection respiratoire à masque complet.
Protection de la peau et du corps	: Porter des vêtements de protection propres, à manches longues.
Mesures de protection	: Équipements de protection individuelle comprenant: gants, lunettes protectrices et vêtements de protection appropriés

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: Liquide
Couleur	: Rouge à brun
Odeur	: Agréable
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: 7.5 - 8.0
Point/ intervalle de fusion	: Sans objet
Point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: 100 °C
Point d'éclair	: 47.2 °C
	Méthode: vase clos
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



LONTREL™ 360 Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 02/07/2025 Numéro de la FDS: 800080003176 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/07/2025

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	31.326 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	1.06 (20 °C)
Densité	:	1.161 g/cm ³ (20 °C) Méthode: Calculé.
Solubilité	:	
Solubilité dans l'eau	:	Miscible à l'eau
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Pas de données disponibles.
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	7 cP
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	:	
Taille des particules	:	Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Peut former un mélange poussière-air explosif.
Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	:	Aucune.
Produits de décomposition dangereux	:	Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes d'azote (NOx) Gaz chlorhydrique Oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat, mâle et femelle): > 3.0 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: Aérosol Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration. Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte..

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



LONTREL™ 360 Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 02/07/2025 Numéro de la FDS: 800080003176 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/07/2025

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2.6 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Isopropanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5,840 mg/kg
Méthode: OCDE 401 ou équivalent

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle): 19000 ppm
Durée d'exposition: 8 h
Atmosphère d'essai: vapeur

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 12,800 mg/kg

Alkoxyate d'alkylphénol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Composants:

Isopropanol:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Alkoxyate d'alkylphénol:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*):

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



LONTREL™ 360 Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 02/07/2025 Numéro de la FDS: 800080003176 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/07/2025

Isopropanol:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation des yeux

Alkoxylate d'alkylphénol:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Produit:

Espèce : Cobaye
Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*):

Espèce : Souris
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Isopropanol:

Espèce : Cobaye
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Alkoxylate d'alkylphénol:

Espèce : Cobaye
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Mutagénéicité de la cellule germinale

Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*):

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Isopropanol:

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Alkoxylate d'alkylphénol:

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

Cancérogénicité

Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*):

Cancérogénicité - Évaluation : Des préparations semblables n'ont pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Isopropanol:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*):

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Dans des études sur des animaux, l'ingrédient actif n'a pas porté atteinte à la reproduction.
Le clopyralid a provoqué des malformations congénitales chez les animaux de laboratoires, mais seulement à des doses excessives qui étaient très toxiques pour la mère. Aucune malformation congénitale n'a été observée chez les animaux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



LONTREL™ 360 Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 02/07/2025 Numéro de la FDS: 800080003176 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/07/2025

exposés à des doses plusieurs fois supérieures à celles prévues lors d'une exposition normale.

Isopropanol:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la fécondité.
- Évaluation : Sur des animaux de laboratoire, l'isopropanol s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour les mères.

Alkoxyolate d'alkylphénol:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la fécondité.
- Évaluation : N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.

STOT - exposition unique

Produit:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*):

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Isopropanol:

Voies d'exposition : Ingestion
Organes cibles : Système nerveux central
Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Alkoxyolate d'alkylphénol:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*):

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

Isopropanol:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Reins.
Foie.
Des effets sur les reins ont été observés chez les rats males.
On estime que ces effets sont spécifiques aux espèces et peu susceptibles de se produire chez les humains
Les observations sur des animaux comprennent:
Léthargie

Alkoxyolate d'alkylphénol:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Reins.
Foie.

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



LONTREL™ 360 Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 02/07/2025 Numéro de la FDS: 800080003176 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/07/2025

Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*):

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

Isopropanol:

En cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons, entraînant une absorption rapide et des lésions à d'autres systèmes de l'organisme.

Alkoxylate d'alkylphénol:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*):

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 30 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- ErC50 (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): > 3 mg/l
Durée d'exposition: 14 d
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
- NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.0089 mg/l
Durée d'exposition: 14 d
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale (Anas platyrhynchos (canard mallard)): 1465 - 2000 mg/kg poids corporel.
Durée d'exposition: 14 d
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
- CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5000 mg/kg par voie alimentaire.
Durée d'exposition: 8 d
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
- DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 microgrammes/abeille
Durée d'exposition: 48 d
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
- DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 98.1 microgrammes/abeille
Durée d'exposition: 48 d
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



LONTREL™ 360 Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 02/07/2025 Numéro de la FDS: 800080003176 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/07/2025

Isopropanol:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 9,640 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en dynamique
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (algue de l'espèce du Scenedesmus): 1,800 mg/l
Point final: inhibition de la croissance (réduction de la densité cellulaire)
Durée d'exposition: 7 d
Type d'essai: Essai en statique
- ErC50 (algue de l'espèce du Scenedesmus): > 1,000 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Essai en statique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 30 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Type d'essai: Essai en semi-statique

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1,000 mg/l

Alkoxylate d'alkylphénol:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 4.8 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 3.7 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 10.5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
- Toxicité pour les organismes terrestres : CL50 par voie alimentaire (Apis mellifera (abeilles)): > 105 microgrammes/abeille
Durée d'exposition: 2 d
- DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 microgrammes/abeille
Durée d'exposition: 2 d
- Niveau Sans Effet Observé (NSEO) (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): 2,250 mg/kg
- DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



LONTREL™ 360 Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 02/07/2025 Numéro de la FDS: 800080003176 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/07/2025

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*):

Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Clopyralid.

Isopropanol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 95 %
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OECD Ligne directrice 301E ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB) : 20 - 72 %
Le temps d'incubation: 5 d

78 - 86 %
Le temps d'incubation: 20 d

Besoins en oxygène d'origine chimique (BOC) : 2.09 kg/kg
Méthode: Estimation

ThOD : 2.40 kg/kg
Méthode: Estimation

Photodégradation : Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte)
Produit sensibilisant: Radicaux OH
Constante de vitesse: 7.26E-12 cm³/s
Méthode: Estimation

Alkoxylate d'alkylphénol:

Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable
Remarques: Dans des conditions aérobies de laboratoire, la biodégradation est inférieure aux limites détectables (DBO₂₀ ou DBO₂₈/demande théorique en oxygène < 2,5 %).
En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

Besoins en oxygène d'origine chimique (BOC) : 1.78 kg/kg
ThOD : 2.35 kg/kg

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*):

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Clopyralid.
Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



LONTREL™ 360 Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 02/07/2025 Numéro de la FDS: 800080003176 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/07/2025

Isopropanol:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

log Pow: 0.05
Méthode: Mesuré

Alkoxyolate d'alkylphénol:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Étant donné le taux de solubilité relativement élevé dans l'eau, aucune bioconcentration ne devrait se produire.

Peut mousser dans l'eau.

Reste:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Mobilité dans le sol

Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*):

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Clopyralid.
Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Isopropanol:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Koc: 1.1
Méthode: Estimation

Reste:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Autres effets néfastes

Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*):

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Isopropanol:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Alkoxyolate d'alkylphénol:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



LONTREL™ 360 Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	02/07/2025	800080003176	Date de la première parution: 02/07/2025

Reste:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 1993
Nom d'expédition : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
(Isopropanol)
Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
Dangereux pour l'environnement : oui

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1993
Nom d'expédition : Flammable liquid, n.o.s.
(Isopropanol)
Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355

Code IMDG

No. UN : UN 1993
Nom d'expédition : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
(Isopropanol, Clopyralid monoethanolamine salt)
Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



LONTREL™ 360 Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	02/07/2025	800080003176	Date de la première parution: 02/07/2025

Polluant marin : oui(Clopyralid monoethanolamine salt)

Remarques : Stowage category A

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 1993

Nom d'expédition : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(Isopropanol)

Classe : 3

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 3

Code ERG : 128

Polluant marin : oui(Clopyralid sel de monoéthanolamine)

Autres informations

EXEMPTÉ PAR TDG 1.33 POUR LES EXPÉDITIONS ROUTIÈRES OU FERROVIAIRES 450L OU MOINS.

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient composants qui ne sont pas sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA) : 23545

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

ATTENTION POISON

DANGER IRRITE LES YEUX

NOCIF EN CAS D'ABSORPTION PAR LA PEAU.

PEUT CAUSER UNE IRRITATION CUTANÉE

Ce produit est toxique pour:
plantes terrestres non ciblées

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



LONTREL™ 360 Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 02/07/2025 Numéro de la FDS: 800080003176 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/07/2025

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH BEI	:	ACGIH - Indices d'exposition biologique (BEI)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
ACGIH / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	:	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	:	Valeur d'exposition de courte durée

ADR - Accord concernant le transport international de marchandises dangereuses sur le réseau routier; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; EmS - Plan d'urgence; ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; (Q)SAR -(Quantitative) Relation structure/activité; RID - Règlements concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie ferrée; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; UN - Nations unies. DSL - Liste intérieure des substances (Canada). WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

Date de révision : 02/07/2025
Format de la date : mm/jj/aaaa

Code du produit: XRM-3972

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F